

CONSEIL DE LA RECHERCHE DELIBERATION N° 2023-12-19-03

DELIBERATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA LISTE DES STRUCTURES DE RECHERCHE POUR LE CONTRAT 2021-2026

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023,

Vu le code de l'Education;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPE UCA du 17 décembre 2021;

Vu l'avis favorable du conseil d'unité du LPC du 5 décembre 2023 ;

PRESENTATION DU PROJET

Le Conseil d'Administration de l'UCA a approuvé dans sa séance du 19 juin 2020 la liste des structures de recherche de l'Université Clermont Auvergne et la création de la Fédération Systèmes microbiens (Sysmic). Cette liste a été complétée par des délibérations successives en octobre 2020, juin 2021, mars 2022, avril 2022 et juin 2022, accréditant l'UMR RESSOURCES, la Fédération de Recherche en Mathématiques, la Fédération de recherche « Spectroscopies de Photoémission » n°2050 du CNRS, les quatre Centres Internationaux de Recherche (CIR) CAP 20-25 ainsi que la Fédération de recherche CNRS « Théories, Modélisations et Simulations Atomistiques ».

Il convient aujourd'hui de procéder à la modification du nom du Laboratoire de Physique de Clermont (LPC) en Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne (LPCA) et par conséquent de modifier la liste des structures de recherche. Ce changement de nom a obtenu un avis favorable du conseil d'unité du LPC, le 5 décembre 2023 et permettra de mettre fin à la confusion existante avec un autre laboratoire de l'In2p3.

Il est précisé que les Unités de Recherche sont labellisées par l'UCA pour la durée du prochain contrat (2021-2026).

Vu le guorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la Recherche ; Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1:

D'approuver la liste des structures de recherche suivante :

Unités Mixtes de Recherche:

UMR CNRS: CERDI - Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International

UMR CNRS: ICCF - Institut de Chimie de Clermont-Ferrand

UMR CNRS: IP - Institut Pascal

UMR CNRS : LaMP - Laboratoire de Météorologie Physique

UMR CNRS: LAPSCO - Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive

UMR CNRS: LIMOS - Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'Optimisation des Systèmes

UMR CNRS : LMBP - Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal

UMR CNRS: LMGE - Laboratoire Microorganismes: Génome Environnement

UMR CNRS: LPCA - Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne

UMR CNRS - université de Limoges : GEOLAB - Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale

UMR CNRS - IRD: LMV - Laboratoire Magmas et Volcans

UMR CNRS - ENS Lyon - université Jean Moulin Lyon 3 - université de Lyon : IHRIM - Institut d'Histoire des

Représentations dans les Modernités

UMR Inserm - CNRS : GreD - Génétique, Reproduction et Développement UMR Inserm : IMoST - Imagerie Moléculaire et Stratégies Théranostiques

UMR Inserm : M2iSH - Microbes Intestin Inflammation et Susceptibilité de l'Hôte

UMR Inserm: NEURO-DOL - Douleur et biophysique neurosensorielle

UMR INRAE : GDEC - Laboratoire de Génétique, Diversité, Ecophysiologie des Céréales

UMR INRAE: MEDIS - Microbiologie Environnement Digestif Santé

UMR INRAE: PIAF - Laboratoire Physique et Physiologie Intégratives de l'Arbre en environnement Fluctuant

UMR INRAE - VetAgroSup : UMRF - Unité Mixte de Recherche sur le Fromage

UMR INRAE : UNH - Unité de Nutrition Humaine

UMR INRAE - VetAgroSup - AgroParisTech : TERRITOIRES -Territoires

UMR ENSACF: RESSOURCES

Unités de Recherche:

UR ACCePPT - AutomédiCation aCcompagnement Pluriprofessionnel PatienT

UR ACTé - Laboratoire Activité Connaissance Transmission Education

UR AME2P - Laboratoires des Adaptations Métaboliques à l'Exercice en conditions Physiologiques et Pathologiques

UR CELIS - Centre de Recherches sur les Littératures et la Sociopoétique

UR CHEC - Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

UR CHELTER - Role of intra-Clonal Heterogeneity and Leukemic environment in ThErapy Resistance of chronic leukemias

UR ClerMA- Clermont Recherche Management

UR CMH - Centre Michel de l'Hospital

UR ComSocs - Laboratoire Communication et Sociétés

UR CROC - Centre de Recherche en Odontologie Clinique

UR LESCORES - Laboratoire d'Etudes Sociologiques sur la Construction et la Reproduction Sociale

UR LRL - Laboratoire de Recherche sur le Langage

UR PHIER - Laboratoire de Philosophies et Rationalités.

Unité d'Appui et de Recherche :

UAR CNRS: MSH - Maison des Sciences de l'Homme

UAR CNRS: OPGC - Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand

Fédérations de Recherche :

FR CNRS-INRAE: FR-Environnement - Fédération des Recherches en Environnement

FR CNRS: FRMRAA - Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne

FR CNRS: 3344 FédESol Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire

FR CNRS: Fédération de recherche « Spectroscopies de Photoémission »

FR CNRS: Fédération de recherche « Théories, Modélisations et Simulations Atomistiques »

FED: Sysmic – Systèmes microbiens

Centres Internationaux de Recherche:

CIR: International Research Centre on sustainable agroecosystems

CIR: International Research Centre on innovative systems for transportation and production

CIR: European Centre for Health and Human Mobility

CIR: International Research Centre of Disaster Science and Sustainable Development

Article 2:

D'abroger la délibération du conseil de la recherche de l'UCA du 14 juin 2022 portant sur la liste des structures de recherche pour le contrat 2021-2026.

Membres en exercice : 45 Le Président,

Votes: 29 Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 1

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA 2023-12-19-03

TRANSMIS AU RECTEUR:

PUBLIE LE :

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.